

## **Déploiement du site « Bois d'Auvergne » sur le territoire de l'ancienne Région Rhône-Alpes : nécessité d'une gestion mutualisée pour une égalité de l'ensemble du territoire régional**

### Contexte

En Région Auvergne-Rhône-Alpes, la forêt occupe 35 % du territoire régional avec 2,5 millions d'hectares. 80 % de la surface forestière y est privée et détenue par 670 000 propriétaires, correspondant à une surface moyenne par propriétaire inférieure à 4 hectares, seuil communément considéré comme minimum pour que l'exploitation d'une parcelle soit économiquement viable. De plus, les parcelles d'un propriétaire privé sont rarement voisines, et 360 000 d'entre eux possèdent moins d'un hectare, ce qui amplifie le constat précédent. Cet extrême morcellement est le premier facteur de sous-exploitation des forêts privées. On constate par ailleurs que la part des propriétaires qui gèrent et valorisent leur forêt croît avec la taille de la propriété. La question du morcellement foncier est ainsi centrale vis-à-vis des pratiques de gestion forestière durable. Un certain nombre d'actions sont conduites depuis plusieurs années par les acteurs des territoires forestiers mais demeurent insuffisantes face à l'ampleur du morcellement.

C'est pourquoi, en accord avec les acteurs régionaux de la filière forêt-bois, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a missionné Cap Rural pour animer un groupe de travail régional « Foncier forestier » à destination des acteurs des territoires forestiers. L'objectif de ce groupe de travail est de capitaliser, diffuser et tester des outils et démarches visant à participer à lever les freins du morcellement foncier forestier.

Après plusieurs réunions de travail du groupe, les territoires forestiers participants sont unanimes : l'une des pistes d'actions prioritaires est la **création d'une bourse foncière forestière à l'échelle régionale**, dans un souci de mutualisation des moyens et d'économie d'échelle, soit en complète adéquation avec les objectifs régionaux.

### « Bois d'Auvergne » et sa bourse foncière : un outil adéquat, universel et préexistant

L'ex Région Auvergne possède un outil de ce type qui a d'ores et déjà fait ses preuves : le site internet « Bois d'Auvergne », conçu par le Centre Régional de la Propriété Forestière Auvergne. Riche d'informations gratuites sur la forêt régionale et d'outils à disposition des propriétaires forestiers et des professionnels de la filière bois en Région, le site propose également une « bourse foncière forestière » permettant à tout propriétaire forestier public ou privé de rendre visible, en ligne, les parcelles forestières qu'il souhaite vendre, et à tout acheteur intéressé de pouvoir être mis en relation avec le vendeur. Par sa large accessibilité, ce site favorise donc les transactions de parcelles forestières et les réaménagements fonciers.

En février 2017, le déploiement de l'outil « Bois d'Auvergne » sur l'ensemble du nouveau territoire régional a été acté par le Comité de Pilotage de « Bois d'Auvergne », l'étendue cartographique de l'outil ainsi que la gestion du socle de la bourse étant pris en charge financièrement par la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes jusqu'au 31 décembre 2017. L'ensemble des territoires Auverhônals pourra donc prochainement bénéficier des services.

Néanmoins, pour faire vivre cette bourse foncière de la manière la plus simple et opérationnelle mais surtout uniforme sur l'ensemble du territoire régional, des moyens humains sont nécessaires à la gestion quotidienne du nouveau site régional, à savoir :

- La saisie des nouvelles parcelles en vente dans la base de données,
- La mise en ligne de ces parcelles après vérification de l'authenticité de l'offre du vendeur et croisement avec les périmètres à enjeux (ENS, Zones humides, CEN...)
- La gestion de la demande de contact d'un acheteur (mise en relation avec le vendeur),
- Le suivi et les relances éventuellement nécessaires.

#### Les bourses foncières territoriales préexistantes : sources de précieux retours d'expérience

Actuellement, les moyens humains et financiers nécessaires à cette gestion fondamentale (tâches précitées) de l'outil sont évalués, en fonction de l'expérience des bourses foncières locales déjà mises en œuvre sur certains territoires forestiers régionaux.

Par ailleurs, comme évoqué ci-dessus, le fait est que l'outil Bois d'Auvergne fonctionne déjà sur le territoire de l'ex Région Auvergne. Cependant, il ne peut le faire que grâce à un temps de gestion administrative du site (missions évoqués précédemment), correspondant à un temps partiel à l'heure actuelle. En effet, ce travail de secrétariat est nécessaire à la vie du site qui ne peut compter uniquement sur la prise en main autonome des propriétaires. Parmi les principaux freins identifiés à un site indépendant, il est à noter : la difficulté de passer le cap de créer un compte pour le propriétaire, des erreurs de saisie, un outil informatique donc encore sélectif, etc.

Ainsi, les territoires forestiers de la Région cherchent un partenaire afin d'assurer la continuité du service apporté par la bourse foncière forestière du site « Bois d'Auvergne » à l'échelle de la nouvelle Région. Cela permettrait ainsi d'offrir un service unique à tous les territoires de la grande Région, qu'ils soient ou non déjà organisés en ce sens. **Il est donc expressément demandé un soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la gestion du site, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

#### Un service public efficient pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes

Par cet engagement, la Région a l'opportunité de proposer, à moindre coût, un service de qualité gratuit à l'ensemble des propriétaires forestiers du territoire régional. En outre, ce service participera au regroupement des parcelles en permettant de créer des unités de gestion économiquement viables et donc d'augmenter la quantité de bois produit. La concrétisation de projets de desserte forestière, outil indispensable à la mobilisation des bois, sera de surcroît favorisée et accélérée en diminuant le frein que peut représenter le morcellement foncier.

Ainsi, le soutien au déploiement de l'outil Bois d'Auvergne rendrait d'une part la filière forêt-bois Auvergne-Rhône-Alpes plus visible. D'autre part, il participerait grandement à l'atteinte de l'objectif régional annoncé lors des assises du bois du 24 novembre 2016, la mobilisation de 800 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaires par an d'ici 2020.

Il s'agit bien là de travailler sur l'enjeu majeur du morcellement de la propriété forestière, par la mise à disposition d'un outil fonctionnel qui permettra d'impulser de nouvelles dynamiques locales en matière de foncier forestier. De cette manière, la Région a la capacité d'actionner un levier fondamental et nécessaire pour faire émerger des initiatives à l'échelle inter-territoriale. **En ce sens, il revient donc à la charge de chaque territoire de faire vivre cet outil en proposant une animation individuelle en fonction des enjeux locaux :**

- Répondre aux demandes individuelles des utilisateurs en matière de gestion, de réglementation...
- Développer une entrée spécifique par territoire sur la plateforme en ligne,
- Mettre en place des actions concrètes d'animation foncière sur des secteurs ciblés, avec des indicateurs de suivi.

Par ailleurs, ce coup de pouce financier unique met en exergue la volonté de la Région à travailler à une réelle équité régionale et une égalité des territoires par une économie d'échelle évidente.

#### **Les membres du groupe de travail Foncier Forestier auteurs de l'argumentaire**

- *Thomas Benet, CFT Bas-Dauphiné et Bonnevaux*
- *Fabien Bourhis, PNR Chartreuse*
- *Gaëlle Charme, Syndicat de l'Ouest Lyonnais*
- *Sylvie Levasseur-Grataloup, CFT Chambéry Métropole*
- *Olivia Marois, CFT Chambaran*
- *Douglas Martin, CFT Beaujolais vert*
- *Cassandra Monnet, CFT Ardèche verte*
- *Pierre Paccard, PNR des Bauges*
- *Mickaël Paut, Projet Stratégique Forestier Le Grésivaudan*